



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante au sein du Centre national de la recherche scientifique

Question écrite n° 2364

Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante au sein du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'institution, emblématique de la recherche scientifique en France, fait face à des critiques croissantes en raison de dysfonctionnements, particulièrement au sein des sciences humaines et sociales (SHS). Ces préoccupations incluent des accusations de partialité idéologique, de pratiques de cooptation dans l'attribution de financements et de postes, ainsi que des pressions financières étrangères susceptibles d'influencer l'orientation des recherches. Alors que le CNRS se doit de garantir la neutralité scientifique et l'indépendance de ses chercheurs, plusieurs témoignages, tels ceux de Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue, dénoncent un manque de soutien institutionnel et l'absence de diversité idéologique dans les recherches financées. Mme Bergeaud-Blackler, qui se consacre à des études sur l'islamisme et les réseaux fréristes, a fait état de menaces de mort sans qu'aucun soutien formel ne lui soit accordé par son institution, en dépit des risques encourus. À l'inverse, certains travaux, notamment ceux de chercheurs critiques vis-à-vis des élites économiques, bénéficieraient de davantage de soutien, suggérant un favoritisme idéologique au sein du CNRS.

Influences idéologiques et partialité dans les sciences humaines et sociales : les sciences humaines et sociales (SHS), second département du CNRS en matière d'effectifs, concentrent, selon plusieurs observateurs, les effets de l'idéologisation et d'un entre-soi académique. Depuis les années 1980, des courants de pensée comme le décolonialisme et l'intersectionnalité semblent dominer les SHS, marginalisant les voix critiques et limitant la diversité des perspectives scientifiques. Dans ce contexte, des chercheurs qui ne s'alignent pas sur ces tendances idéologiques éprouvent de grandes difficultés à faire progresser leurs carrières et à obtenir des financements pour leurs recherches.

Question 1 : quelles mesures M. le ministre envisage-t-il pour garantir une diversité idéologique dans les SHS et assurer que les choix de recherche ne soient pas dictés par des impératifs politiques ou idéologiques, mais qu'ils reposent sur des critères purement scientifiques et objectifs ?

Opacité dans la gouvernance et cooptation pour l'attribution des financements et des postes : les procédures de gouvernance au CNRS et en particulier dans la répartition des financements, suscitent des inquiétudes quant au manque de transparence et à la pratique de cooptation. Les comités d'attribution des financements, principalement composés de membres cooptés, seraient enclins à favoriser des projets conformes aux sensibilités idéologiques dominantes, accentuant ainsi le biais dans la production de savoir scientifique. Le cas de Mme Bergeaud-Blackler illustre ces préoccupations, car ses recherches n'ont bénéficié d'aucun financement malgré leur importance pour la compréhension de phénomènes contemporains majeurs.

Question 2 : quelles actions M. le ministre compte-t-il entreprendre pour renforcer la transparence dans les processus de sélection des financements et des nominations au sein du CNRS ? Envisage-t-il de mettre en place des contrôles externes et des audits indépendants afin d'assurer l'impartialité et l'équité dans ces procédures ?

Influence de financements étrangers sur l'orientation des recherches : la dépendance croissante du CNRS vis-à-vis de financements étrangers soulève des questions quant à l'indépendance de l'institution. Des pays étrangers, comme certaines puissances du Golfe, participent en effet au financement de certains projets de recherche, notamment par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cette situation a conduit des chercheurs à s'autocensurer ou à orienter leurs recherches pour répondre aux attentes implicites des bailleurs de fonds, ce qui peut compromettre la neutralité scientifique.

Question 3 : quelles mesures concrètes sont

envisagées pour encadrer l'influence des financements étrangers et préserver l'indépendance de la recherche au CNRS ? M. le ministre compte-t-il instaurer un dispositif de suivi et de transparence pour identifier l'origine des financements et encadrer leurs conditions d'utilisation ? Pantouflage et entrave à la liberté académique : des pratiques de pantouflage et de favoritisme au sein du CNRS constituent un autre problème. Certains chercheurs, bien introduits dans les cercles de cooptation, semblent bénéficier de facilités de carrière et de soutien institutionnel, tandis que d'autres, traitant de sujets jugés politiquement sensibles, sont marginalisés. Cette situation suscite des inquiétudes quant à la capacité du CNRS à soutenir de manière égale tous ses chercheurs et à garantir la liberté académique. Question 4 : M. le ministre envisage-t-il de mettre en place des mesures visant à réduire les pratiques de pantouflage et à assurer un soutien équitable pour tous les chercheurs ? Comment le CNRS compte-t-il protéger les chercheurs travaillant sur des sujets sensibles et assurer la liberté académique ? Prévenir l'autocensure et garantir l'indépendance de la recherche publique : l'ensemble de ces éléments contribue à une ambiance de pression implicite qui incite certains chercheurs à adapter leurs recherches en fonction des idéologies dominantes ou des attentes de financement, engendrant ainsi une autocensure préjudiciable à la liberté académique. Cette dynamique fragilise la recherche publique en France, qui devrait demeurer neutre, indépendante et tournée vers le service de la vérité. Question 5 : quelles initiatives concrètes M. le ministre pourrait-il mettre en œuvre pour protéger la liberté académique et éviter que les chercheurs se sentent contraints d'orienter leurs travaux pour répondre à des attentes idéologiques ou financières ? Un impératif de transparence et de réformes pour préserver l'excellence scientifique : les inquiétudes exprimées par les chercheurs et observateurs sur le manque de transparence, les influences étrangères et la marginalisation des perspectives critiques au sein du CNRS soulèvent des interrogations sur les valeurs fondamentales de l'institution. L'État, en tant que garant de la recherche publique, a un rôle essentiel à jouer pour renforcer la diversité idéologique, la transparence des financements et la liberté académique. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires pour garantir que le CNRS continue d'incarner une recherche scientifique d'excellence et de préserver la neutralité et l'indépendance de la recherche en France. Question 6 : Quelles actions concrètes le Gouvernement compte-t-il prendre pour réformer le fonctionnement du CNRS, encadrer les financements et s'assurer que l'institution demeure un espace de libre exploration intellectuelle, exempt de toute influence idéologique ou financière excessive ? Elle souhaite avoir des précisions sur toutes ces questions.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Blanc](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2364

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6184